

---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A MONTBENOIT - LE 14 MARS 2015**

---

**Présents** : Tous les membres du Conseil communautaire, à l'exception de Mme BILLEREY et Ms A. MARGUET et M. FAIVRE qui sont excusés  
M. J-Claude MAIRE remplace M. G. DORNIER et M. M. DONIER remplace M. P. COMBE

---

**I – PRESENTATION & VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014**

---

Les Comptes de Gestion ayant été transmis par la Trésorerie en début d'exercice, il convient de procéder au vote des Comptes Administratifs et le cas échéant, de procéder aux Affectations de Résultat.

Le Compte Administratif reflète l'exécution comptable de l'exercice antérieur. Ainsi, M. Claude POURCHET en qualité de Vice-Président procède à la présentation synthétique des Comptes concernant 2014

- **Budget-Annexe Déchets & O.M.**
  - Excédent de la Section de Fonctionnement : + 33 827.28 €
  - Résultat global 2014 : + 15 759.81 € / Report Déficit 2013 : - 18 067.47 €
  - Commentaire : Ce Budget parvient à un petit équilibre, compte-tenu du rattachement de produits sur 2014, recouverts et facturés sur l'Exercice 2015.
  
- **Budget-Annexe Assainissement**
  - Excédent de la Section de Fonctionnement : + 30 902.86 €
  - Résultat global 2014 : +190 131.47 € / Report Excédent 2013 : 159 228.61 €
  - Excédent de la Section d'investissement : + 8 603.89 €
  - Résultat global 2014 : - 18 614.00 € / Report Déficit 2013 : 27 217.80 €
  
- **Budget principal**
  - Déficit de la Section de Fonctionnement : - 69 586.36 €
  - Résultat global 2014 : + 398 344.65 € / Report Excédent 2013 : 467 931.01 €
  - Excédent de la Section d'investissement : 239 818.65 €
  - Résultat global 2014 : + 177 560.02 € / Report Déficit 2013 : - 62 258.63 €
  - Commentaire : La Section de Fonctionnement se trouve déficitaire, du fait d'un fort volume d'Amortissement des Immobilisations – Son impact sera minoré à l'avenir, avec l'intégration des Subventions d'Équipement correspondantes.

↳ A l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil communautaire adoptent les trois Comptes Administratifs

↳ La concordance des Ecritures entre les Comptes de Gestion produits par le Trésorier et les Comptes Administratifs produits par l'Ordonnateur est par ailleurs constatée.

## II – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

---

Au préalable, Mme JOLIOT expose qu'il convient de procéder à l'Affectation des Résultats, une fois les Comptes Administratifs validés, afin de pouvoir les intégrer aux Budgets Primitifs, dès leurs votes.

Cette procédure vise en partie, à combler les besoins d'investissement, à partir des seuls Excédents de Fonctionnements constatés.

- **Budget-Annexe Déchets & O.M.**

Il n'y a pas lieu de procéder à Affectation de Résultat, faute de Section d'Investissement.

- **Budget-Annexe Assainissement**

Il y a lieu de procéder à l'Affectation du résultat d'Exploitation 2014, comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve au C/ 1068 – RI : 23 134.00 €
- Résultat reporté en Fonctionnement au C/ 002 – RF : 165 998.00 €
- Résultat reporté en Investissement au C/ 001 – DI : 18 614.00 €

A noter, la correction apportée par rapport à la présentation orale du 14 mars, avec la prise en compte de Crédits de Report 2015 à hauteur de 5 520 €, permettant de régler des Dépenses Engagées non mandatées en 2014 : Etude Assainissement Val saugeais.

- **Budget Principal**

Il n'y a pas lieu de procéder à Affectation de Résultat, dans la mesure où il n'y a pas de déficit d'Investissement avéré.

## III – PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2015

---

Mme la Présidente procède à la présentation succincte des Budgets, étant entendu que ces derniers traduisent les Orientations budgétaires arrêtées le 02 février dernier en Conseil communautaire.

Il s'agit brièvement de consolider l'existant au regard des services assurées à la population, à travers la maîtrise des charges de fonctionnement courantes et de préparer l'Avenir de notre territoire en terme d'Investissement.

- **Budget-Annexe Déchets & O.M.**

D'un montant global de **562 200.00 €**, ce dernier concerne la seule section de Fonctionnement, légèrement en suréquilibre (+ 4 700.00 €)

Ce dernier est simple de lecture, puisque les charges correspondent aux appels de fonds mensuels du SMECOM et les Recettes correspondent au produit de la Redevance Incitative des O.M.

A noter tout de même, que les Tarifs de l'Exercice 2014 sont reconduits pour 2015.

Pour la première année, ce dernier parvient à l'équilibre et dégage même un léger excédent. Ceci s'explique par la procédure de rattachement des produits, permettant d'anticiper la perception des levées supplémentaires (effectuées en 2014, mais facturées en 2015)

A ce propos, est évoquée la question des Impayés et toute la difficulté pour le Trésor Public de recouvrer les petites sommes.

▪ **Budget-Annexe Assainissement**

D'un montant global de **796 108.00 €**, ce dernier se décline ainsi :

- Section de Fonctionnement : **556 294.00 €** (en léger suréquilibre)

Les dépenses correspondent en grande partie aux frais d'exploitation des 3 S.T.E.P. gérées par la Communauté : Ouhans, Ville-du-Pont et Gilley en service respectivement depuis 2001, 2007 et 2010.

Les Recettes correspondant au produit de la Redevance Intercommunale facturée aux usagers effectifs du service : à savoir la population (60%) et les activités agroalimentaires (40%). Un équilibre financier est par ailleurs maintenu grâce au produit des Primes d'Épuration qui récompensent le bon fonctionnement des Ouvrages

A noter, une évolution des dépenses, liées aux difficultés rencontrées en terme de Gestion des Boues, et le peu d'attrait pour l'épandage agricole. La filière suisse d'élimination totale apporte pleine satisfaction, mais s'avère fort onéreuse.

- Section d'Investissement : **239 814.00 €**

Les dépenses correspondent essentiellement à des frais d'études préalables à l'opportunité d'un ouvrage de traitement supplémentaire sur le secteur Val saugeais et l'anticipation du devenir de la S.T.E.P. de Arc-sous-Cicon

Une part d'autofinancement est dégagée à hauteur de 109 510 € à partir de la Section de Fonctionnement.

▪ **Budget principal**

D'un montant global de **1 452 313.90 €**, ce dernier est présenté en suréquilibre et se répartit comme suit :

- Section de Fonctionnement : **1 021 814.00 €**

Les Dépenses réelles connaissent ainsi une très légère augmentation, en prévision de nouvelles charges liées à la dématérialisation, un site Internet ...

De façon récurrente, la structure du Budget permet un virement à hauteur de 182 356 € au profit de la section d'Investissement. Il importe cependant de noter une réduction progressive, mais constante de notre capacité d'Autofinancement.

Ceci s'explique pour partie par une réduction des Recettes de la Communauté, la baisse des dotations d'Etat devient significative, avec une perte avérée de 16 094 € pour 2015, soit 8.65 % de chute par rapport à la D.G.F. (2014 : 186 132 €) . La dépendance au regard des recettes fiscales s'accroît nécessairement et pénalise notre Territoire où les bases ne sont pas très élevées.

- Section d'Investissement : **430 499.90 €**

Cette dernière est encore cette année alimentée par le Prélèvement de la Section de Fonctionnement. Comme évoqué lors du D.O.B., les Fonds de Concours représentent une enveloppe importante en 2015 soit : 237 998 €, y compris les reliquats 2014.

Ils seront ainsi reconduits sur une période triennale, à hauteur de 50 € par habitant, avec une possible majoration pour les projets intercommunaux.

Quelques crédits sont réservés à des investissements matériels et travaux. De plus, le suréquilibre de 378 901 € offre une marge de manœuvre en cas d'opportunités de projet

A noter, la correction apportée par rapport à la présentation orale du 14 mars, avec la prise en compte de Report 2013 à hauteur de 177 560 €, sans intégration des Crédits de Report 2015.

↳ A l'unanimité, les membres du Conseil communautaire adoptent les Budgets Primitifs.

Pour mémoire, le Budget Accueil économique largement excédentaire est en suspend, dans l'attente de sa dissolution au cours de l'Année 2015.

#### ▪ **Vote de la Fiscalité additionnelle**

A taux constant et sur la base de l'Etat de Notification Officiel, le produit attendu est de **279 022 €**, soit une évolution de 3.47 % par rapport au produit fiscal réel de 2014 (269 656 €). Pour mémoire, les bases n'évoluent que de 0.9 % dans le cadre de la Loi de Finances

Il est donc convenu de ne pas procéder à l'augmentation des taux pour l'Année 2015.

↳ A l'unanimité, les membres du Conseil communautaire valident le maintien des taux existants.

### **III – PROJETS DE STATUTS DU SYNDICAT MIXTE S.C.O.T. DU HAUT-DOUBS**

---

Pour conclure, Mme JOLIOT souhaite aborder la représentation de notre E.P.C.I. au sein de la future instance syndicale. Sur une base de 34 délégués, la Communauté de Communes disposerait de 5 délégués étant entendu que la répartition est fonction de la population et de la superficie de chaque E.P.C.I.

Certains élus regrettent un manque d'informations à ce sujet et craignent une « sureprésentation » du Grand Pontarlier. Il est donc convenu de reporter le sujet à une réunion ultérieure.

Elle procède ensuite à la distribution des projets de statuts, en sollicitant les remarques de la part des élus pour faire progresser la réflexion.

### **IV – QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS**

---

Pour conclure, la question de la Déréglementation des Tarifs EDF est évoquée brièvement. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les Collectivités qui disposent de Contrats de + 36 KVa ont obligation d'acheter désormais leurs Energies en offres de marchés.

Cette procédure s'avère fastidieuse avec un risque fort de ne pas aboutir ; des alternatives sont donc offertes avec des groupements de commande préconstitués, y compris au niveau de l'UGAP ou de certains Syndicats d'Energies.



la prochaine réunion du Conseil communautaire se déroulera :

**Lundi 04 mai 2015 à Montbenoit (Accueil de la commune de Montflovin)**